

*Le Président*

*Paris, le 29 janvier 2025*

*Références à rappeler : 24-033 / 24-DCC-288*

Madame,

Dans le cadre des engagements souscrits par le groupe Carrefour lors de la prise de contrôle exclusif de 25 points de vente du groupe Casino, autorisée le 13 décembre 2024 par décision n° 24-DCC-288, le groupe Carrefour a fait trois propositions de mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect de ses engagements. Il s'agit des mandataires suivants :

- le cabinet Ntrust, représenté par MM. Philippe Nataf et Baptiste Essevaz-Roulet ;
- le cabinet ALFA Partners, représenté par MM. François Dumonteil et Charles Seidenberg ;
- M. Francis Amand.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces deux cabinets et M. Francis Amand, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 9 janvier 2025.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

---

© Autorité de la concurrence